



Tout d'abord, le SNEP FSU Lille vous félicite pour l'obtention du CAPEPS et vous donne la bienvenue dans l'académie

mais . . .

Attention: le calendrier est serré



vous n'avez que deux jours et demi pour formuler vos vœux

L'interface LILMAC te servira à saisir tes vœux d'affectation à l'aide d'un barème prenant en compte votre situation antérieure (ex-titulaire de la fonction publique, ex non-titulaire de l'EN, lauréat de l'agrégation...), le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoints, enfants, RQTH).

Attention, date limite pour la saisie des vœux: **15 juillet à 12h!**

Prenez contact avec nous dès aujourd'hui pour répondre à vos questions et éviter les derniers moments de stress.

### CALENDRIER

<b>Du mardi 12 juillet à 18h00 au vendredi 15 juillet à 12h</b>	Consultation des postes et formulation des vœux sur Lilmac.
<b>Au plus tard le 15 juillet à 12h00</b>	Contestation de barème sur <a href="mailto:mvt2022@ac-lille.fr">mvt2022@ac-lille.fr</a>
<b>Du vendredi 15 juillet au mardi 19 juillet</b>	Opérations d'affectation par le DPE
<b>Le mardi 19 juillet à partir de 18h00</b>	Résultats d'affectation consultables sur Lilmac.

### Strategie de saisie des vœux :

Vous formulez **20 vœux**: classez **14 vœux** choisis parmi les postes stagiaires disponibles. Puis vous faites **6 vœux** par ordre de préférence des 6 zones géographiques de l'académie de Lille.



- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| 1 Lille             | 4 Côte d'Opale        |
| 2 Hainaut Cambrésis | 5 Audomarois Calaisis |
| 3 Artois Ternois    | 6 Flandre             |



Note de service du 10 juin

## **Pièces justificatives à fournir dans le cadre de votre affectation:**

Des que vous aurez connaissance de votre affectation dans l'académie de Lille, et **au plus tard le 12 juillet**, il conviendra d'envoyer par courriel et sous la forme d'un seul et **unique fichier PDF** aux adresses **ce.dpe@ac-lille.fr** et **mvt2022@ac-lille.fr** (objet : "STAGIAIRE 2022") la copie de la fiche de synthèse imprimée a la fin de la saisie des vœux d'affectation sur SIAL (pour les candidats qui ont formulé leurs vœux sur SIAL) et, en fonction de votre situation, les **pièces suivantes** :

### **1. Rapprochement de conjoints**

- Attestation de moins de 3 mois de l'employeur du conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation de moins de 3 mois d'inscription au Pole emploi en cas de chômage.
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les lauréats ni mariés ni pacsés avec enfant(s), copie du livret de famille pour chaque enfant ou si enfant à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 30 juin 2022 avec attestation de reconnaissance anticipée.
- Pour les agents pacsés : un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs.

### **2. Rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe**

- Attestation de moins de 3 mois de l'employeur de l'ex conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation de moins de 3 mois d'inscription au Pole emploi en cas de chômage ;
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant;
- Décision(s) de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

### **3. Rapprochement au titre de la situation de parent isolé**

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique
- Joindre toute pièce attestant que la demande de mutation concourt à l'amélioration des conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature, etc.)

### **4. Rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés qui souhaitent être affectés dans la même académie**

- Photocopie du livret de famille ou pour les agents pacsés, attestation du tribunal d'instance établissant la conclusion du Pacs et extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions du Pacs (loi n°2006-728 du 23 juin 2006).

### **5. Diplômes, titres et certificats exigés à la nomination**

Les lauréats du concours de la session 2022 du CAPEPS devront faire parvenir la photocopie de leur diplôme de master ou équivalent (ou le relevé de notes).

## Comment calculer mon barème?

Au barème national qui vous aviez eu dans la plateforme nationale SIAL vous pouvez bénéficier de certains points liés à votre rang de classement au concours (pas de justificatifs à fournir sur ce point).

- 1er décile (1-68) : 150 points sur tous les vœux
  - 2e décile (69-136): 135 points sur tous les vœux
  - 3e décile (137-204) : 120 points sur tous les vœux
  - 4e décile (205-272): 105 points sur tous les vœux
  - 5e décile (273-340): 90 points sur tous les vœux
  - 6e décile (341-408): 75 points sur tous les vœux
  - 7e décile (409-476) : 60 points sur tous les vœux
  - 8e décile (477-544): 45 points sur tous les vœux
  - 9e décile (545-612): 30 points sur tous les vœux
  - 10e décile (613-680): 15 points sur tous les vœux
- Liste complémentaire : 5 points sur tous les vœux



Plus de détails ici

## Pièces à fournir dans le cadre de votre prise en charge administrative et financière

**Au plus tard le 16 aout 2022**, vous retournerez par courrier postal les documents nécessaires a votre prise en charge administrative et financière a l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Lille - DPE  
144 rue de Bavay - BP 709  
59033 Lille Cedex



**N'oubliez pas vous inscrire à l'INSPE : du 6 juillet au 31 aout inscription en DIU** →



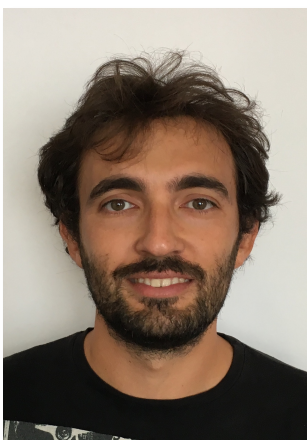
### BESOIN DE PRECISIONS?

Contactez rapidement vos correspondants

Responsables stagiaires  
SNEP-FSU Lille :

Javier RAMOS ANTON  
[javiramos\\_anton@hotmail.com](mailto:javiramos_anton@hotmail.com)  
Tél : 06 78 62 25 85

Emilie JANKOWIAK  
[s3-lille@snepfsu.net](mailto:s3-lille@snepfsu.net)  
Tél : 06.70.71.19.51.



SNEP-FSU Bourse du Travail, 276 Bd de l'Usine 59000 LILLE

Tel : 03.20.47.50.96 Fax : 03.20.67.06.80

Email : [lille@snepfsu-lille.net](mailto:lille@snepfsu-lille.net)

Web : <http://www.snepfsu-lille.net/wp/>